

INDICATEURS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DANS SES DÉPARTEMENTS

RÉALISÉ DANS LE CADRE DE



oreca

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
ET TERRITORIAL
ÉNERGIE CLIMAT AIR
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

décembre
2021

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Synthèse.....	5
La précarité énergétique liée au logement.....	6
240 000 ménages précaires.....	6
Les territoires ruraux les plus touchés.....	6
La Nièvre : département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté.....	7
Pauvreté fiscale et précarité énergétique : les mêmes territoires concernés.....	9
Les situations de surendettement pour impayés d'énergie.....	10
Une évolution du parc de logements qui limite la précarité énergétique.....	11
Mais des prix de l'énergie qui augmentent.....	14
Une facture par logement qui ne baisse pas.....	14
La Bourgogne-Franche-Comté : la région la plus touchée de France.....	15
Des dispositifs d'aides, pas toujours pleinement utilisés.....	18
La précarité énergétique pour les déplacements.....	21
220 000 ménages précaires.....	21
Premières concernées : les zones périurbaines éloignées et rurales isolées.....	21
La Nièvre : département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté et en France.....	23
La Bourgogne-Franche-Comté : une région très exposée.....	24
Un éloignement des équipements et services dans les zones moins densément peuplées.....	25
Une forte proportion de navetteurs et un recours élevé à la voiture.....	26
La double précarité énergétique.....	27

REMERCIEMENTS

Cette étude est menée dans le cadre de l'Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté, piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL.

Nous remercions tous les contributeurs et, notamment, Patrice Perron et Gilles Zemis (DREAL Bourgogne-Franche-Comté), Hélène Ville (INSEE), Lucile Darteville (CAF), ainsi que l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE).

Avec la contribution financière de



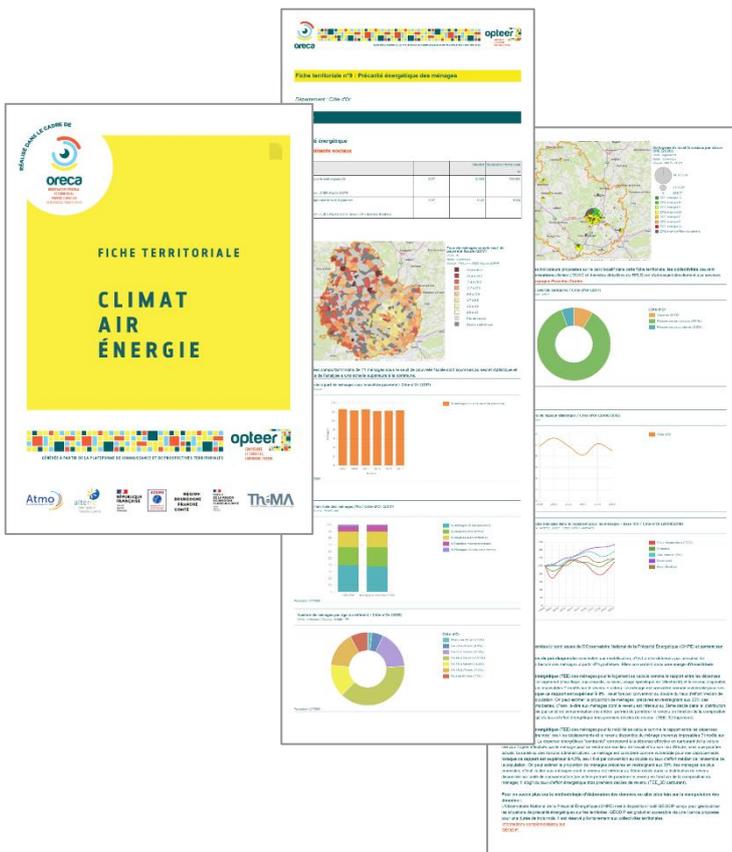
Avant-propos

Ce document est le fruit d'un travail collectif avec les utilisateurs de l'Observatoire. Il présente les principaux indicateurs mis à disposition sur la plateforme OPTEER de l'ORECA à l'échelle des territoires et les complète avec d'autres indicateurs disponibles seulement à l'échelle départementale ou régionale. Son objectif est de rassembler et analyser les éléments de connaissance sur la situation en Bourgogne-Franche-Comté au regard des enjeux de précarité énergétique des ménages.

Thématique de travail de l'Observatoire depuis de nombreuses années, la précarité énergétique a fait l'objet de travaux récents pour affiner la connaissance à l'échelle des territoires. Une rencontre, le 16 janvier 2020, a permis l'expression des besoins de la part de publics d'horizons très divers. Il en est ressorti des attentes pour disposer de nouveaux indicateurs et d'un accompagnement à l'interprétation des données. Les participants ont également exprimé un besoin d'interconnaissance entre les acteurs et d'échanges autour de retours d'expériences.



© Alterre Bourgogne-Franche-Comté



L'ORECA a ainsi expertisé la liste des 54 indicateurs souhaités par les participants lors de cette rencontre. Il en propose aujourd'hui 22 à une échelle territoriale fine - commune ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale) - qui sont à disposition dans la plateforme OPTEER de l'Observatoire sous la forme d'une fiche dynamique consultable et exportable pour n'importe quel territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Fiche territoriale « Précarité énergétique » (extraits) disponible sur la plateforme OPTEER à partir de WWW.ORECA-BFC.FR rubrique [mon territoire](http://WWW.ORECA-BFC.FR)



Ces indicateurs ont été présentés lors d'un atelier de la rencontre annuelle de l'ORECA le 21 octobre 2021 et un travail en petits groupes a permis aux participants de manipuler ces nouvelles données.

La présentation des indicateurs est téléchargeable sur le site de l'ORECA et l'atelier est consultable en replay.

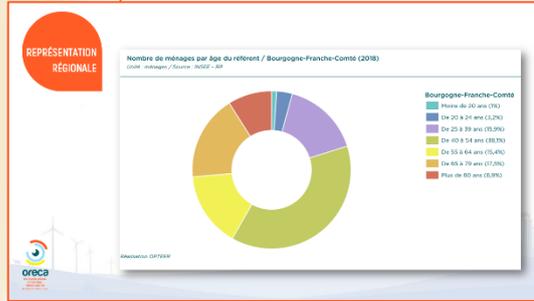




PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La carte d'identité des indicateurs développés dans l'ORECA

THÈME	Logement - Déterminants de la précarité énergétique
INDICATEUR	Consommations d'énergie en kWh par mètre-carré (climat réel)
DEFINITION	Les consommations d'énergie sont rapportées à la superficie chauffée et exprimées à climat réel, c'est-à-dire sans correction des variations climatiques. Cela permet de voir l'impact de la plus ou moins grande rigueur du climat selon les années sur la facture énergétique des ménages.





Bienvenue à la Web-rencontre

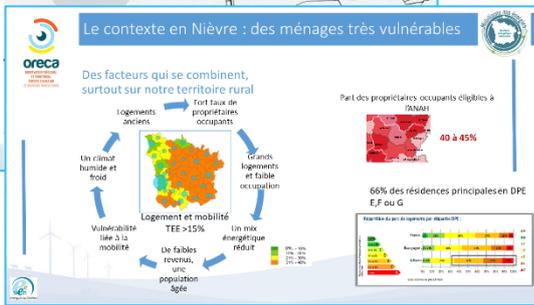
Comment aller à la rencontre des personnes en situation de précarité énergétique ?

LE DESIGN : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE & CREATIVE

BIEN CHEZ VOUS

Quelle stratégie partagée pour le repérage des personnes en situation de précarité énergétique ?

Retour sur la démarche // Avril 2020



Une rencontre autour de retours d'expériences a été organisée le 16 décembre 2020 sur le thème du repérage des ménages précaires sur le terrain. Elle est disponible en replay sur le site de l'ORECA.

WWW.ORECA-BFC.FR



Enfin, l'ORECA poursuit sa participation, au niveau national, aux travaux de l'ONPE, par le biais du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).



EN SAVOIR PLUS



RARE.FR



Synthèse

En 2018, 240 000 ménages bourguignons-francs-comtois sont concernés par la précarité énergétique dans le logement, à savoir qu'ils dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour payer leurs factures d'énergie et font partie des 30 % des ménages les plus modestes. Les zones rurales sont plus touchées, notamment le nord de la Côte-d'Or, le Morvan, la Nièvre, le sud de l'Yonne, le nord de la Haute-Saône.

Grâce à la rénovation énergétique des logements, au renouvellement des équipements et à la réglementation énergétique dans la construction neuve, la consommation moyenne d'énergie par mètre carré a significativement diminué ces dernières années en Bourgogne-Franche-Comté (-19 % entre 2008 et 2018). Mais la hausse du prix des énergies réduit ce gain, même si on observe une modification du type d'énergie utilisée dans le parc de chauffages, au profit des énergies renouvelables, moins onéreuses. Au final, les efforts concernant le parc de logements permettent de stabiliser la facture moyenne d'énergie depuis dix ans, mais pas de la réduire. Les impayés de factures d'énergie sont présents dans quatre dossiers sur dix de surendettement des ménages.

Avec 18,6 % de ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté est la région de France la plus touchée par la précarité énergétique dans le logement. Cela s'explique, notamment, par les caractéristiques du parc de logements en moyenne plus grands, plus anciens, avec une part plus importante de maisons individuelles, ainsi que par un climat plus rigoureux que la moyenne. Ces logements sont également plus souvent occupés par des ménages retraités.

Les dispositifs d'aides sont multiples et bénéficient à de plus en plus de ménages, même s'ils pourraient être davantage utilisés. C'est le cas pour le dispositif Chèque énergie. En 2020, 175 000 chèques énergie ont été utilisés par les ménages, soit 65 000 de plus qu'en 2018. Cela ne représente, toutefois, que 79 % des chèques distribués. De même pour le programme Habiter mieux, porté par l'ANAH

(Agence nationale de l'habitat) : ce sont en moyenne 7 % des propriétaires occupants éligibles qui ont bénéficié du programme sur la période 2011-2018 et qui ont réalisé un bouquet de travaux permettant un gain énergétique significatif. Ce taux varie de façon importante d'un EPCI à l'autre : de 2,5 % à 18,8 % des propriétaires éligibles.

Moins connues, les situations de précarité énergétique pour les déplacements quotidiens concernent près de 210 000 ménages bourguignons-francs-comtois. Ces ménages dépensent plus de 4,5 % de leurs revenus pour payer le carburant et font partie des 30 % de ménages les plus modestes. Les zones rurales isolées et périurbaines éloignées sont les plus concernées, notamment celles qui sont proches d'axes de communication pouvant les relier aux grands pôles d'emplois.

Avec 17,2 % des ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté est, là encore, la région la plus touchée de France. Plusieurs facteurs peuvent influencer. On peut notamment citer une part importante de navetteurs, qui ont recours à la voiture pour se rendre au travail, dans 90 % des cas. L'éloignement des équipements et services dans les zones moins densément peuplées, où les habitants sont souvent tributaires de leur voiture, favorise également cette précarité. La connaissance et la compréhension du phénomène de précarité énergétique liée à la mobilité restent toutefois encore à développer. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse en étudiant les conditions d'accès à des solutions alternatives à la voiture (lignes de bus, par exemple).

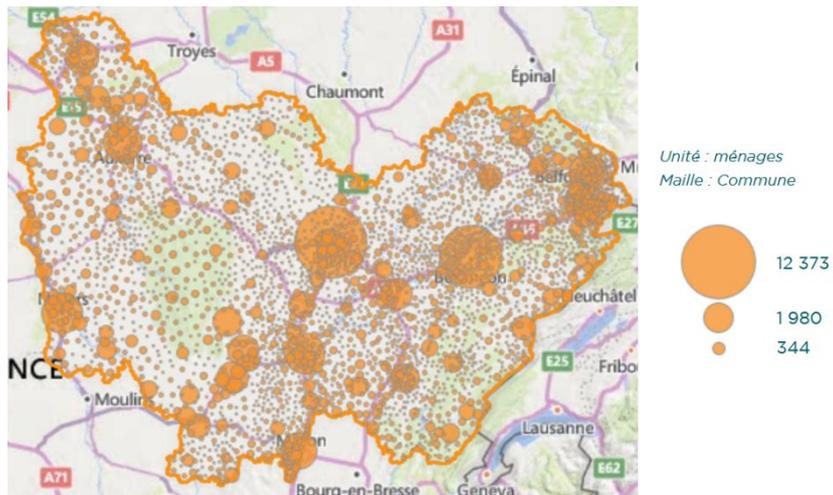
De l'ordre de 10 % des ménages se situent dans une situation de double précarité énergétique : pour le logement et pour la mobilité. Ces ménages les plus modestes consacrent plus de 12,5 % de leurs revenus disponibles aux dépenses d'énergie pour leur logement et le carburant. Les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Haute-Saône présentent la plus forte proportion de ménages dans ce cas.

La précarité énergétique liée au logement

240 000 ménages précaires

Près de 240 000 ménages sont concernés par la précarité énergétique pour leurs dépenses d'énergie dans le logement en 2018. Il s'agit des ménages dont le revenu disponible se situe dans la tranche des 30 % des revenus les plus faibles et pour lesquels les dépenses d'énergie dans le logement pèsent plus de 8 % dans ce revenu, c'est-à-dire qui présentent un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 8 % pour le logement.

Nombre de ménages dont le TEE logement > 8 % et revenus < 3^e décile (2018)

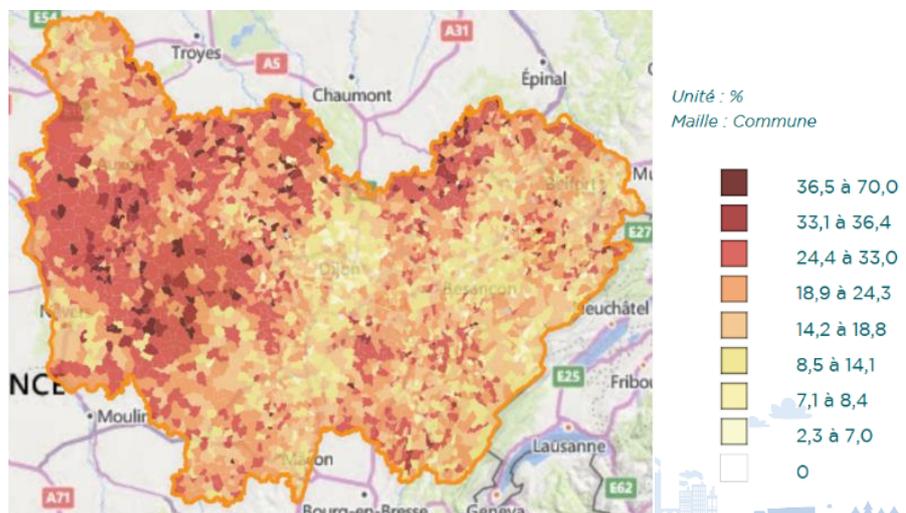


source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Les territoires ruraux les plus touchés

En nombre, ces ménages sont plus présents dans les pôles urbains densément peuplés. Mais en proportion, ce sont les territoires ruraux les plus touchés, notamment le nord de la Côte-d'Or, le Morvan, la Nièvre, le sud de l'Yonne, le nord de la Haute-Saône. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela : des revenus moindres avec une population vieillissante, des maisons de superficies importantes souvent en sous-occupation, des logements anciens nécessitant une rénovation thermique.

Part des ménages dont le TEE logement > 8 % et revenus < 3^e décile (2018)



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

La Nièvre : département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté

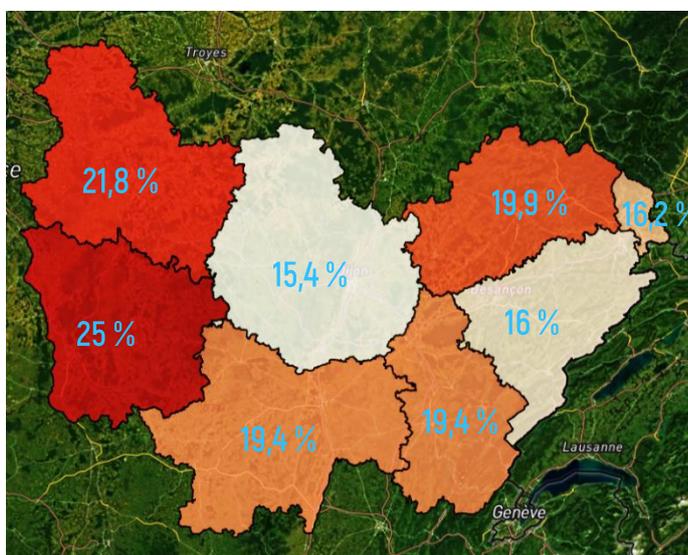
Avec un quart des ménages concernés, la Nièvre est le département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté et le second au niveau national, derrière la Creuse. La Nièvre se caractérise par une proportion de ménages sous le seuil de pauvreté plus importante que la moyenne régionale (19,9 % contre 15,9 %). Les retraités, ainsi que les ménages d'une seule personne, y sont également plus représentés qu'en moyenne dans la région.

Ménages en précarité énergétique pour le logement en 2018 par département

	nombre de ménages	part des ménages
Nièvre (58)	25 100	25 %
Yonne (89)	33 000	21,8 %
Haute-Saône (70)	20 800	19,9 %
Jura (39)	22 900	19,4 %
Saône-et-Loire (71)	49 500	19,4 %
Territoire de Belfort (90)	10 400	16,2 %
Doubs (25)	39 000	16 %
Côte-d'Or (21)	38 200	15,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	238 900	18,6 %

source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Part des ménages en précarité énergétique pour le logement en 2018 par département



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Les données présentées ici proviennent de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et portent sur l'année 2018.

Ces résultats se basent sur une modélisation des consommations d'énergie dans les logements pour tous les usages (chauffage, eau chaude, cuisson, usages spécifiques de l'électricité). Cette modélisation utilise des données concernant :

- les caractéristiques du parc de logements (INSEE, SITADEL),
- les consommations d'énergie de référence (CEREN),
- les consommations brutes issues des distributeurs de réseaux (GrDF, Enedis, Dalkia).

Les consommations modélisées à la maille du logement sont croisées avec les données de consommation réelle d'énergie à la maille IRIS et sont traduites en facture énergétique.

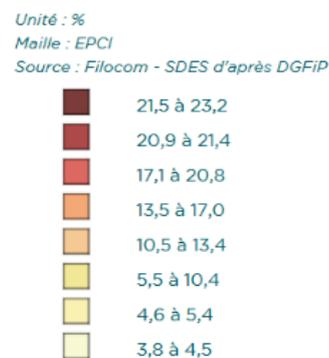
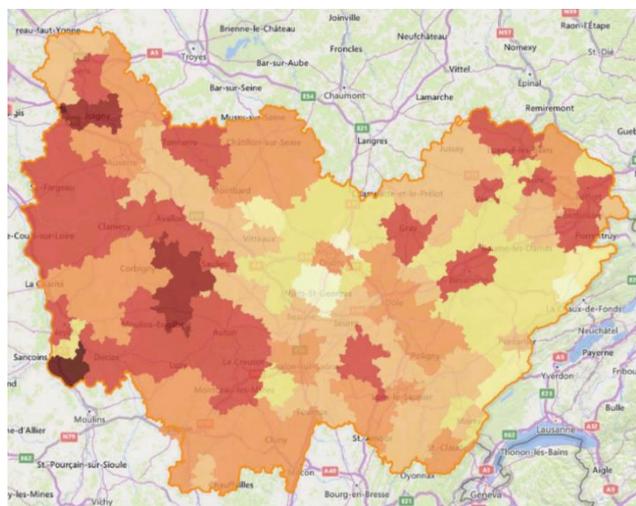
Le taux d'effort énergétique (TEE) des ménages pour le logement se calcule ensuite comme le rapport entre ces dépenses énergétiques pour le logement (chauffage, eau chaude, cuisson, usage spécifique de l'électricité) et le revenu disponible du ménage (revenus imposables – impôts sur le revenu + prestations sociales). Le ménage est considéré comme vulnérable pour le logement lorsque ce rapport est supérieur à 8 %, seuil fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population française.

La proportion de ménages précaires est estimée en ciblant les 30 % des ménages les plus modestes, c'est-à-dire en restreignant aux ménages dont le revenu est inférieur au 3^e décile dans la distribution du revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage). Il s'agit, alors, du taux d'effort énergétique trois premiers déciles de revenu (TEE_3D logement).

Pauvreté fiscale et précarité énergétique : les mêmes territoires concernés

Près de 194 000 ménages, soit 15 %, ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté fiscale. Les territoires les plus concernés sont ceux où la proportion de ménages en précarité énergétique est également plus élevée, à savoir le nord-ouest de la Côte-d'Or, une large partie de la Nièvre, le sud de l'Yonne et le nord de la Haute-Saône.

Taux de ménages sous le seuil de pauvreté fiscale (2017)

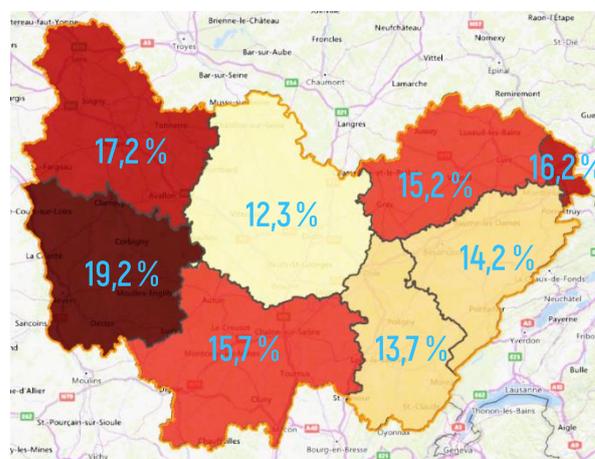


2017	Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Doubs	Haute-Saône	Jura	Nièvre	Saône-et-Loire	Territoire de Belfort	Yonne
Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté fiscale	193 924	30 553	34 565	16 134	16 358	19 364	40 199	10 457	26 294
<i>source : Filocom - SDES d'après DGFIP</i>									
Part des ménages sous le seuil de pauvreté fiscale	15,0 %	12,3 %	14,2 %	15,2 %	13,7 %	19,2 %	15,7 %	16,2 %	17,2 %
<i>sources : Filocom - SDES d'après DGFIP, INSEE - RP - données détaillées</i>									

Le département de la Nièvre, suivi par celui de l'Yonne, présentent un taux de ménages sous le seuil de pauvreté nettement supérieur à la moyenne régionale.

MÉTHODOLOGIE

Le seuil de pauvreté retenu ici est le seuil de pauvreté fiscale, c'est-à-dire qu'il prend en compte les revenus avant redistribution. Le seuil correspond à 60 % de la médiane des revenus fiscaux. Il diffère du seuil de pauvreté monétaire, qui prend en compte le revenu disponible du ménage, c'est-à-dire en enlevant les impôts et en ajoutant les prestations sociales. Celui-ci n'a pas été retenu en raison de l'importance du secret statistique.



Les situations de surendettement pour impayés d'énergie

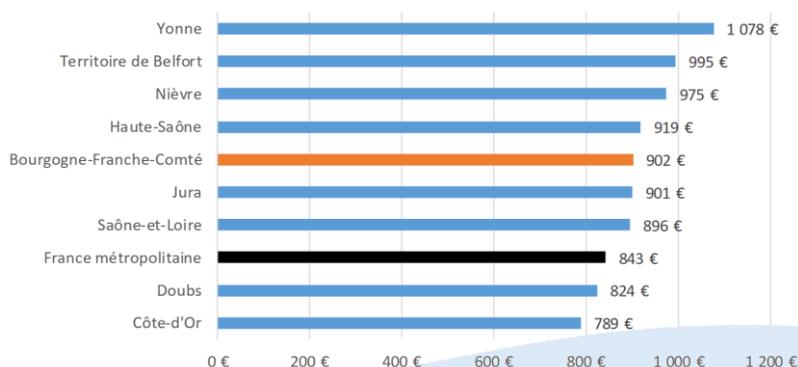
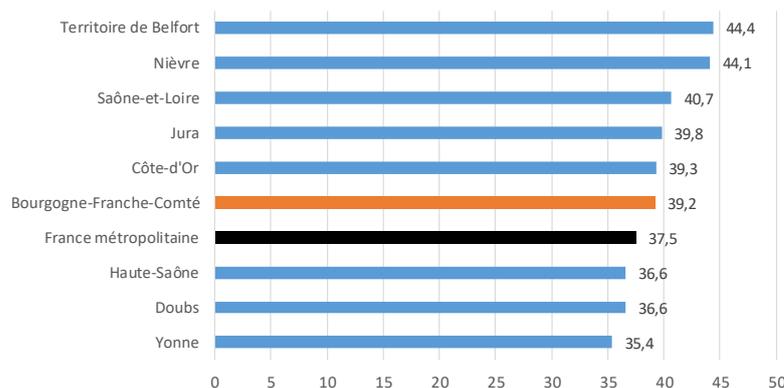
En 2020, près de quatre dossiers sur dix de surendettement des ménages comprenaient des impayés d'énergie (39,2 %). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 37,5 %. Le montant médian d'endettement est de 902 €. Il est plus élevé que la moyenne française, qui est de 843 €.

2020	Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie	Nombre de dettes	Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes	Endettement médian	Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement
Côte-d'Or	367	530	1,1 %	789	39,3 %
Doubs	329	464	0,8 %	824	36,6 %
Jura	168	233	1,1 %	901	39,8 %
Nièvre	247	356	1,6 %	975	44,1 %
Haute-Saône	139	226	1 %	919	36,6 %
Saône-et-Loire	429	594	1,3 %	896	40,7 %
Yonne	272	409	0,9 %	1078	35,4 %
Territoire de Belfort	125	191	1,4 %	995	44,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	2 075	3 003	1,1 %	902	39,2 %
France métropolitaine	39 384	54 994	1 %	843	37,5 %

source : Banque de France - Enquête typologique 2020

En Bourgogne-Franche-Comté, la proportion de dossiers d'endettement avec des impayés d'énergie est la plus élevée dans le Territoire de Belfort (44,4 %) et la Nièvre (44,1 %). Le montant médian d'endettement est le plus élevé dans l'Yonne (1 078 €).

Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement en 2020 (en %)



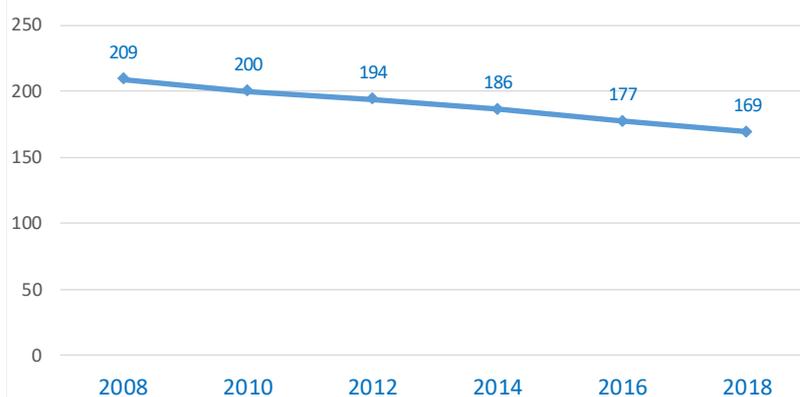
Endettement médian pour impayés d'énergie

Une évolution du parc de logements qui limite la précarité énergétique

Une performance énergétique des logements qui s'améliore

Corrigée des variations du climat, la consommation moyenne par mètre carré des résidences principales tend à diminuer, traduisant les efforts de rénovation énergétique des bâtiments, le recours à des équipements plus performants et les effets de la réglementation énergétique dans la construction neuve. Elle est ainsi passée de 209 kWh_{EF} par mètre carré chauffé en 2008 à 169 kWh_{EF} en 2018, soit une baisse de 19 % en 10 ans.

Consommation moyenne d'énergie par mètre carré dans le logement en kWh_{EF} à climat corrigé



sources : CEREN, ENEDIS, GRDF, SICAE Est, SIEL Fourpéret
Atmo BFC – SDES – INSEE RP – DREAL (base SITADEL)

DÉFINITIONS

Consommation d'énergie finale

La consommation par m² est exprimée en énergie finale, et non pas en énergie primaire. Elle prend en compte les consommations d'énergie par combustion ou sous forme d'électricité réalisées par l'utilisateur final dans le logement, mais ne prend pas en compte les quantités consommées pour produire l'énergie par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : une centrale thermique).

Correction climatique

La consommation d'énergie de chauffage dépend de la température extérieure. Pour analyser ses évolutions annuelles, on peut neutraliser ce facteur en effectuant une correction des variations climatiques d'une année sur l'autre. Cette correction suit la méthodologie du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) au ministère de la Transition écologique qui est fondée sur la notion de « degrés-jours unifiés », c'est-à-dire l'écart journalier entre la température observée et 17 °C.

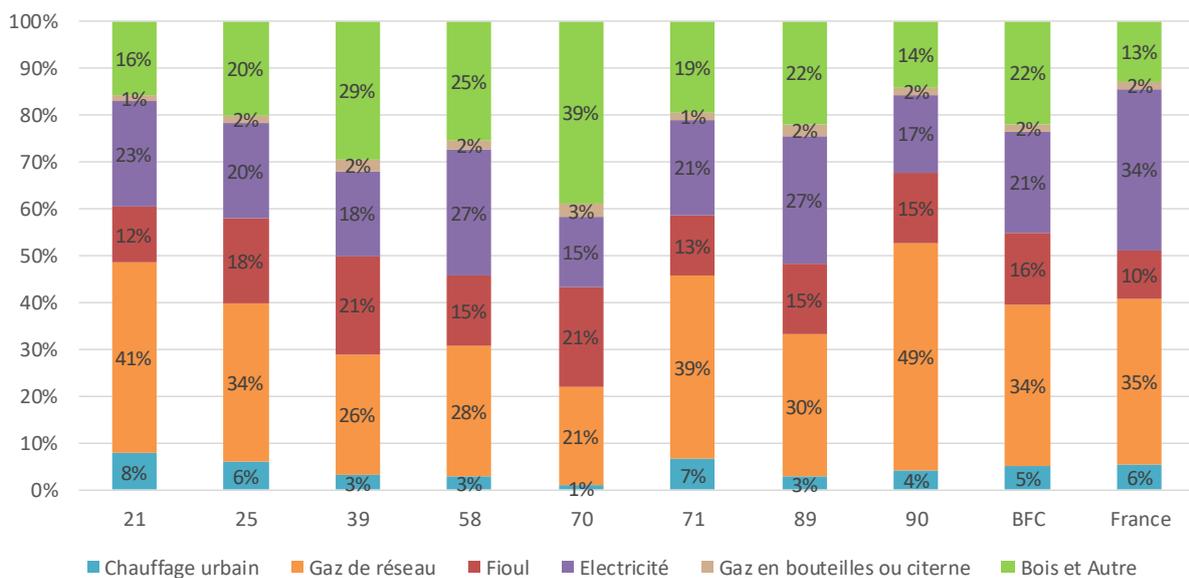
(www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-et-methodes).



Un parc de chauffages qui évolue vers les énergies renouvelables

Contrairement au niveau national où le gaz et l'électricité sont les deux premières énergies de chauffage, la Bourgogne-Franche-Comté compte 22 % de résidences principales chauffées au bois ou, dans une moindre mesure, par une autre énergie comme la géothermie ou le solaire, ce qui en fait la seconde catégorie d'énergie utilisée, derrière le gaz de réseau (34 %) et juste devant l'électricité (21 %). L'usage plus développé des énergies renouvelables, notamment le bois, contribue à faire diminuer la facture d'énergie du logement dans la mesure où ce sont des énergies moins onéreuses. La pratique de l'affouage est notamment très présente en Bourgogne-Franche-Comté et permet aux habitants de profiter du bois des forêts de leur commune à un prix avantageux.

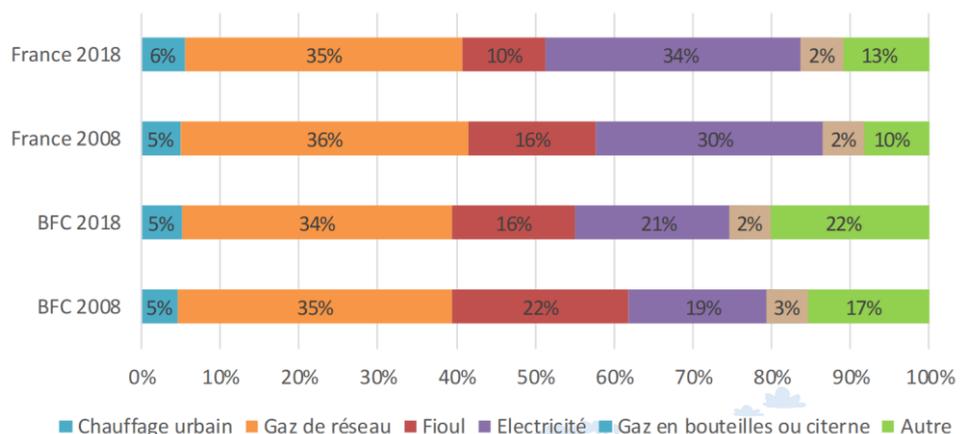
Répartition du parc de résidences principales en 2018 selon le combustible principal de chauffage



source : INSEE, RP 2018 Exploitation principale

Entre 2008 et 2018, la Bourgogne-Franche-Comté suit la même tendance que la France, avec la part du fioul qui diminue largement, passant de 22 % à 16 %, au profit de celles du bois et des énergies renouvelables, qui progressent de 17 % à 22 % des résidences principales.

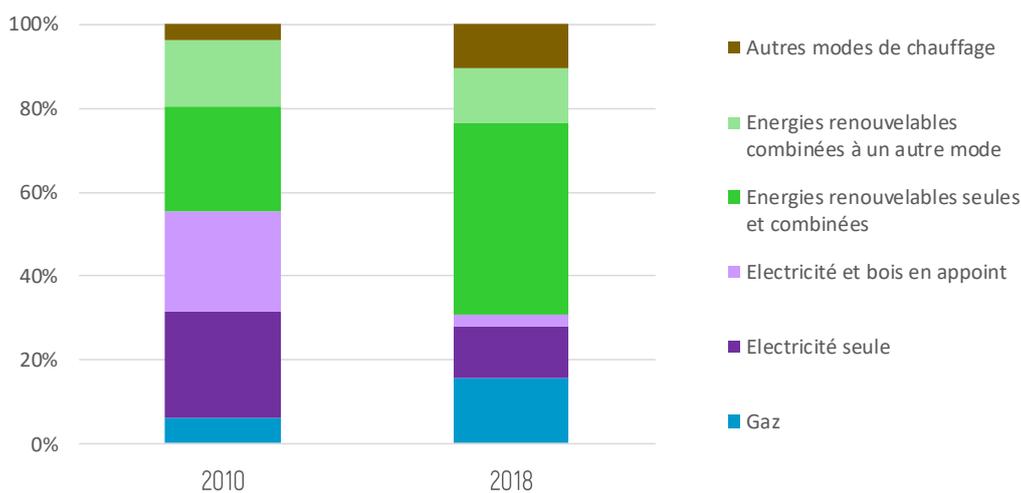
Évolution de la répartition du parc de résidences principales selon le combustible principal de chauffage entre 2008 et 2018



source : INSEE, RP 2018 Exploitation principale

Dans la construction neuve des maisons individuelles en secteur diffus, les intentions déclarées pour le mode de chauffage évoluent favorablement pour les énergies renouvelables, au contraire de l'électricité. Qu'elles soient utilisées seules, combinées entre elles ou avec d'autres énergies non renouvelables, les énergies renouvelables sont choisies dans six projets de maison sur dix en 2018.

Énergies de chauffage déclarées par les particuliers faisant construire une maison en Bourgogne-Franche-Comté



source : SDES / enquête EPTB

MÉTHODOLOGIE

Le champ de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) est constitué des permis délivrés dans l'année N à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus, c'est-à-dire hors permis d'aménager en lotissement. Les unités interrogées sont les particuliers qui ont reçu l'autorisation de construire une maison individuelle sur ce type de terrain (suite à une demande de permis de construire). Seuls les permis déposés dans l'année en vue de la construction d'une maison individuelle pure sont pris en compte.

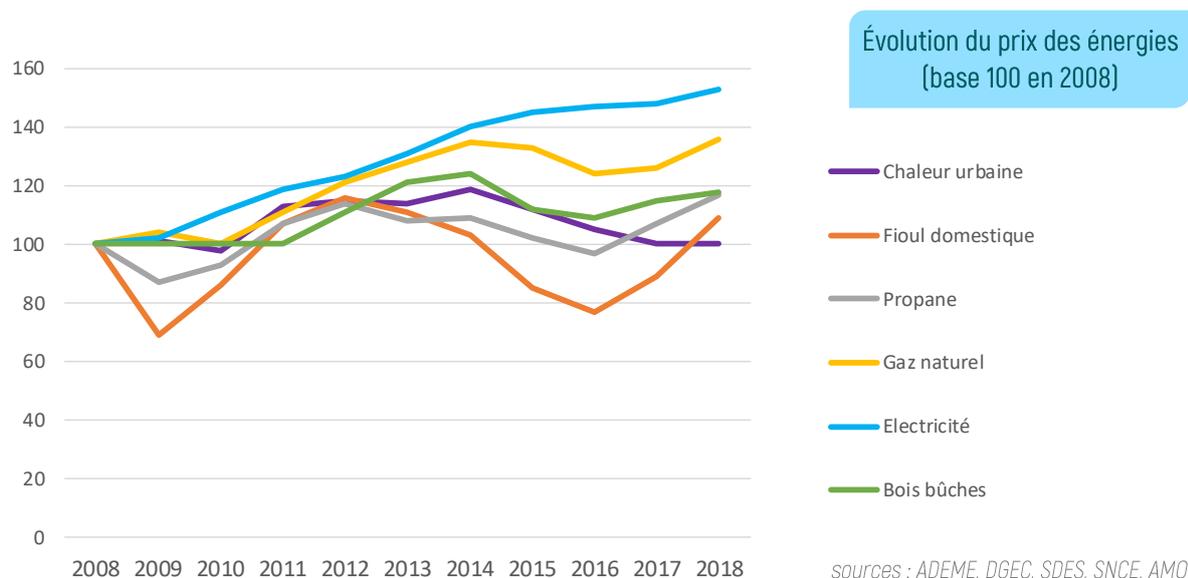
Les modalités de réponses proposées dans l'enquête pour le mode de chauffage sont les suivantes, le répondant pouvant en choisir deux :

- | | | |
|--------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> fioul | <input type="checkbox"/> géothermie | <input type="checkbox"/> bois en appoint |
| <input type="checkbox"/> électricité | <input type="checkbox"/> aérothermie | <input type="checkbox"/> aucun |
| <input type="checkbox"/> gaz | <input type="checkbox"/> bois en principal | <input type="checkbox"/> autres |

L'usage du bois en énergie principale de chauffage, combiné à celui d'une autre énergie en appoint comme l'électricité, sera comptabilisé dans « énergies renouvelables combinées à un autre mode ». L'usage du bois en appoint à un chauffage électrique sera comptabilisé dans « électricité et bois en appoint ».

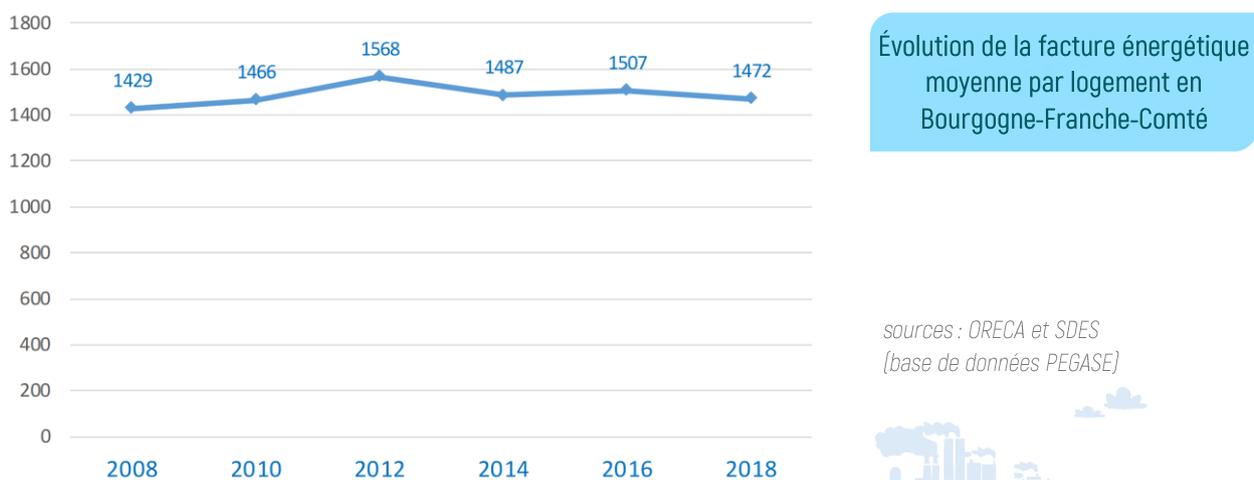
Mais des prix de l'énergie qui augmentent

L'année 2018 connaît une hausse significative du prix de l'ensemble des énergies du logement, excepté le bois qui est relativement stable par rapport à 2017 et la chaleur de réseau, qui retrouve son niveau de prix de 2008. Le gaz naturel atteint son niveau de 2014, le fioul domestique et le propane celui de 2012, en raison d'une forte hausse du prix du pétrole en 2018. Le prix de l'électricité augmente régulièrement sur la période 2008-2018.



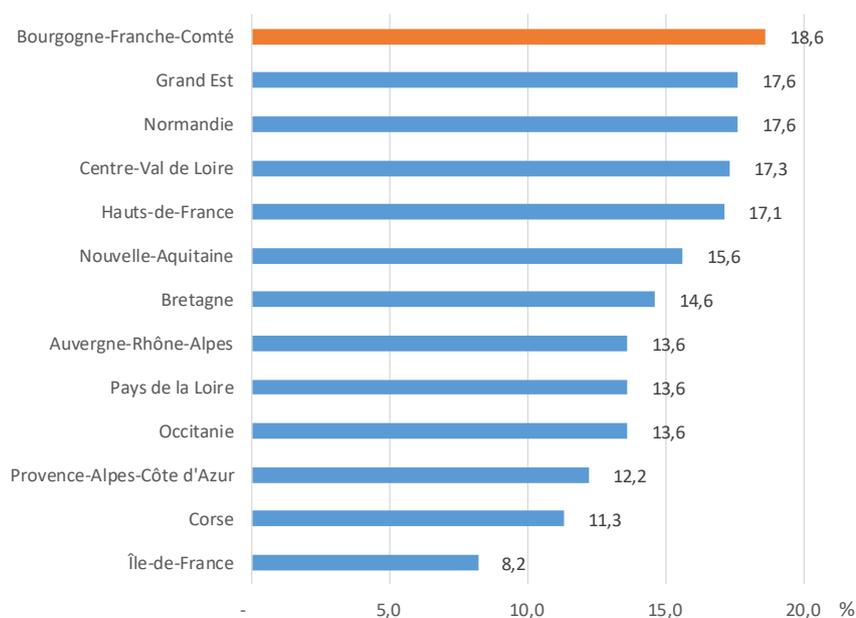
Une facture par logement qui ne baisse pas

La facture moyenne d'énergie par logement n'a pas diminué depuis dix ans, la réduction des consommations d'énergie étant compensée par la hausse des prix des énergies. Elle s'établit à 1472 € en 2018 (tous usages compris).



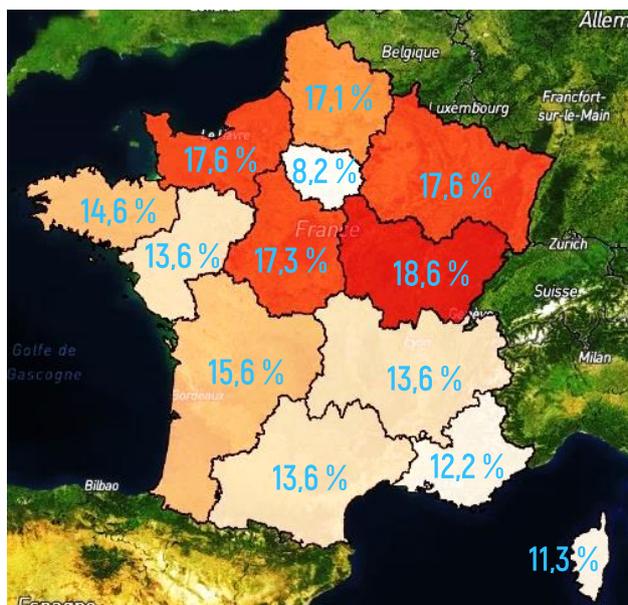
La Bourgogne-Franche-Comté : la région la plus touchée de France

Avec 18,6 % de ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté présente une proportion de ménages précaires pour le logement la plus élevée des régions françaises, dépassant de 5 points la moyenne nationale (13,9 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position : le parc de logements est le plus ancien de France, la part des maisons individuelles est élevée, les revenus sont faibles, le climat est plus rigoureux.



Part des ménages en précarité énergétique pour le logement dans les régions françaises en 2018

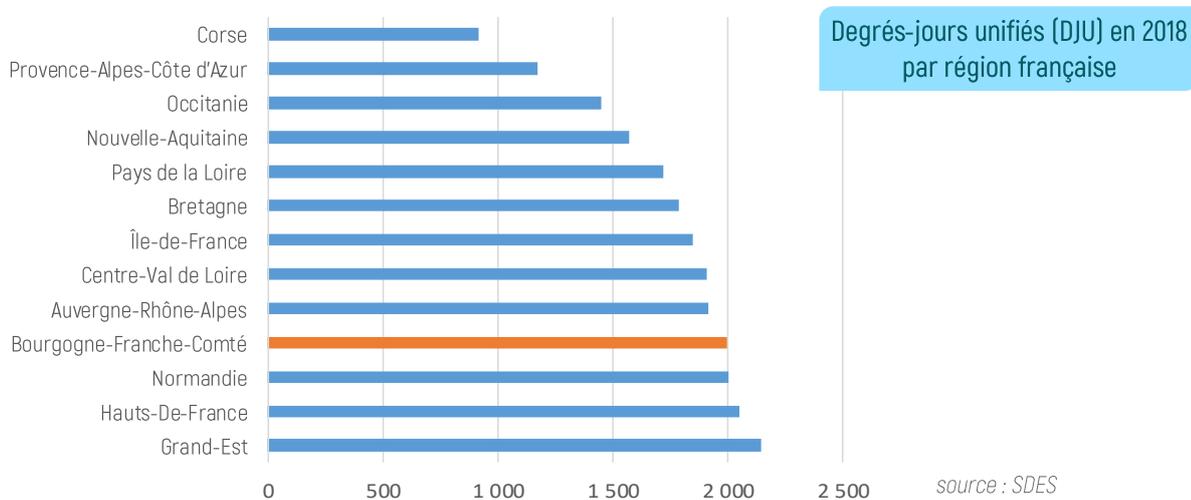
source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Un climat plus rigoureux en Bourgogne-Franche-Comté

Avec le Grand-Est, les Hauts-de-France et la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions françaises affichant le climat le plus froid en 2018, ce qui entraîne une consommation plus importante d'énergie pour le chauffage.



DÉFINITION

Les degrés-jours unifiés (DJU)

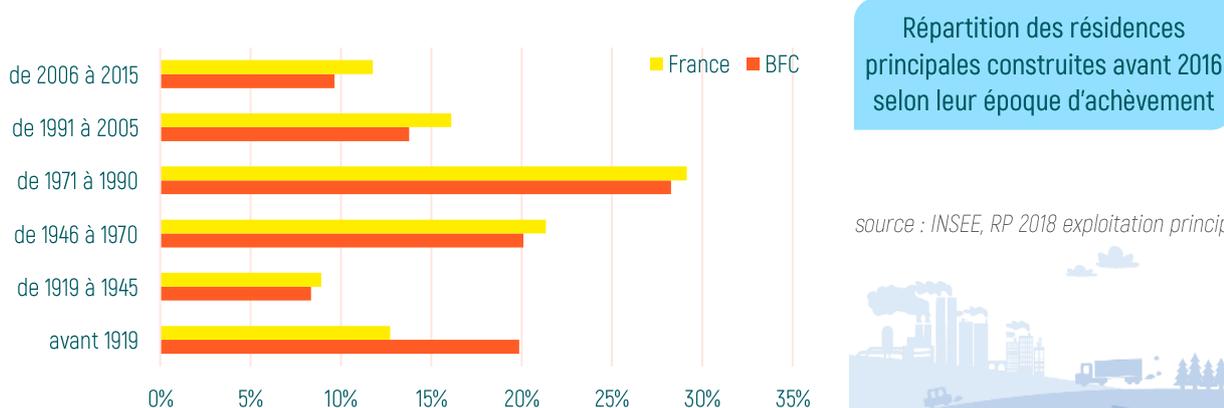
Pour chaque jour de l'année, on compare la température observée à un seuil, fixé à 17°C au SDES. Plus précisément, on calcule T, moyenne des extrema des températures sur une journée : $T = (T_{\text{minimum}} + T_{\text{maximum}}) / 2$

Le nombre de degrés-jours de cette journée est égale à :
 ▶ 17-T si $T < 17^\circ\text{C}$
 ▶ à 0 sinon

On appelle DJU la somme des degrés-jours de tous les jours de la « saison de chauffe », période de l'année qui va, par convention, de janvier à mai et d'octobre à décembre.

Des logements anciens

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française avec le parc de résidences principales le plus ancien de France. Près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1971 (contre 43 % en moyenne en France) et 20 % datent d'avant 1919 (contre 13 % en moyenne en France). Pour mémoire, la première réglementation thermique portant sur les logements neufs a été mise en application en 1975.

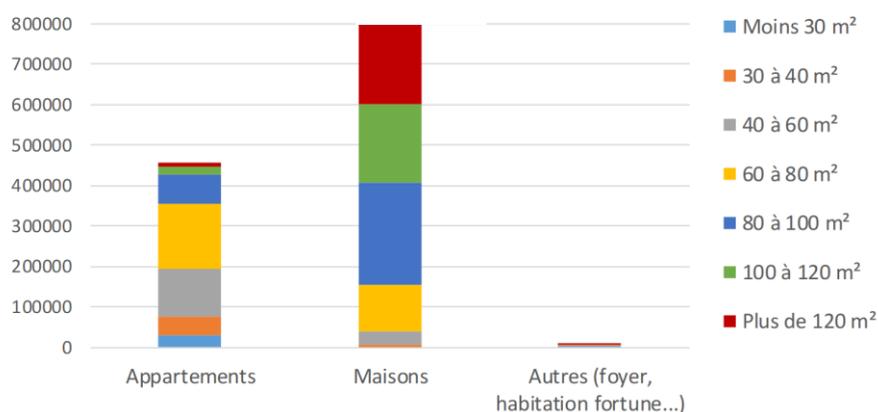


Des maisons individuelles de grande superficie

64 % des résidences principales de Bourgogne-Franche-Comté sont des maisons individuelles (contre 57 % en moyenne en France). Un logement sur deux est une maison de plus de 80 m², 18 % sont des maisons dépassant 120 m².

Nombre de résidences principales selon leur type et leur surface (2018)

source : INSEE, RP 2018



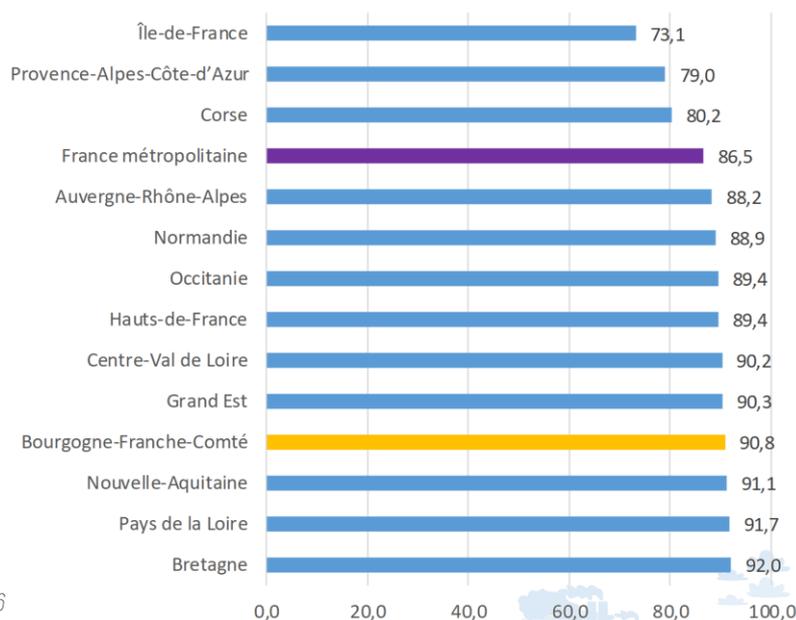
De plus en plus de personnes âgées dans un logement trop grand

La part de personnes de plus de 60 ans vivant dans un logement sous-occupé est plus élevée en 2016 en Bourgogne-Franche-Comté (90,8 %) que la moyenne nationale (86,5 %). Cette part tend à augmenter : elle était de 89,5 % en 2006.

Le vieillissement s'accompagne, en effet, du départ des enfants du domicile familial, voire du décès du conjoint. Or, les personnes de plus de 60 ans, installées dans un logement de grande taille en périphérie des villes, ont souvent tendance à le conserver par la suite.

Part des plus de 60 ans vivant dans un logement sous-occupé en 2016 (en %)

source : INSEE, RP 2016



Des dispositifs d'aides, pas toujours pleinement utilisés

Les dispositifs d'aides sont nombreux. On peut notamment citer :

- le programme « Habiter mieux », porté par l'ANAH
- Ma Prime Rénov'
- le Fonds de solidarité logement (FSL) pour l'aide au paiement des factures d'énergie, porté par les Départements
- le Chèque énergie
- les Certificats d'économie d'énergie (CEE) « Précarité énergétique »
- le programme CEE SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) du CLER, le réseau pour la transition énergétique



EN SAVOIR PLUS



L'ONPE fait une présentation de l'ensemble des dispositifs sur [son site](#) et réalise un suivi des principaux dans son tableau de bord annuel de la précarité énergétique.

Le Chèque énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Ce dispositif est un moyen d'aider les ménages modestes à payer leurs dépenses en énergie. Il concerne les factures de consommation d'énergie (électricité, gaz, bois, fioul...) ainsi que certains travaux de rénovation énergétique.

En 2020, plus de 222 000 ménages de Bourgogne-Franche-Comté ont reçu un Chèque énergie. Toutefois, seuls 79 % l'ont utilisé. Ce taux est similaire dans tous les départements. Il est un peu en dessous du taux moyen national de 81,2 % d'après le Tableau de bord de la précarité énergétique 2021 de l'ONPE. Le montant du chèque émis a varié de 48 à 277 euros, selon le niveau de revenus et la composition du foyer.

2020	Nombre total de bénéficiaires (hors créations suite à réclamations)	Nombre total de chèques utilisés (chiffre provisoire)	Taux d'utilisation (chiffre provisoire)
Côte-d'Or	36 410	28 370	78 %
Doubs	39 341	30 945	79 %
Jura	19 425	15 092	78 %
Nièvre	21 329	16 950	79 %
Haute-Saône	20 038	15 923	79 %
Saône-et-Loire	46 369	36 826	79 %
Yonne	28 356	22 397	79 %
Territoire-de-Belfort	11 037	8 758	79 %
Bourgogne-Franche-Comté	222 305	175 261	79 %

source : DREAL BFC

Le nombre de Chèques énergie utilisés a progressé de 59 % entre 2018 et 2020, soit plus de 65 000 chèques supplémentaires utilisés.

Bourgogne-Franche-Comté	2018	2019	2020
Nombre total de bénéficiaires (hors créations suite à réclamations)	139 850	232 995	222 305
Nombre total de chèques utilisés	109 993	171 253	175 261
Taux d'utilisation	79 %	74 %	79 %

source : DREAL BFC

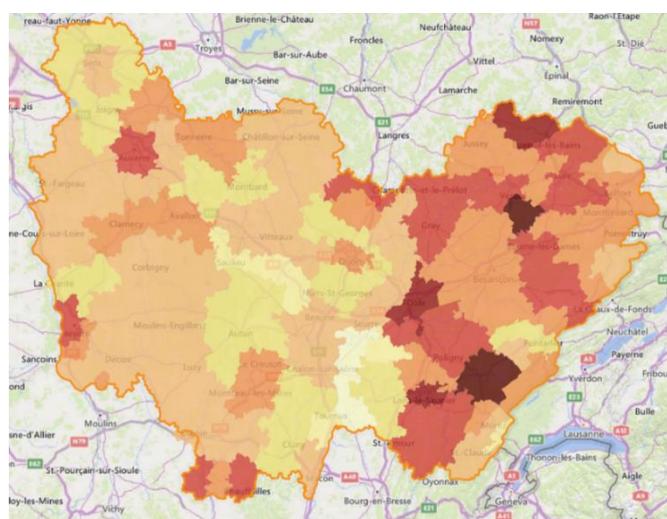
À NOTER

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 56 % en 2019, par rapport à 2018, à la suite du relèvement en 2019 des plafonds de revenus pour bénéficier du chèque énergie.

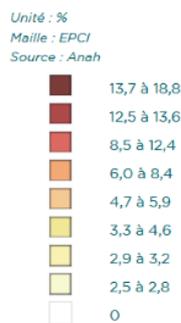
Le programme « Habiter mieux »

Près de 21 000 propriétaires occupants ont réalisé un bouquet de travaux de rénovation énergétique en bénéficiant des aides du programme « Habiter mieux sérénité » sur la période 2011-2019, financé par l'ANAH. Cela représente en moyenne 7 % des propriétaires occupants éligibles. Ne sont pas pris en compte ici les dossiers « Habiter mieux agilité », mis en place à partir de 2018, qui permettent au propriétaire occupant de réaliser une seule action de rénovation et qui ont un gain énergétique moindre.

Cette proportion de propriétaires éligibles bénéficiaires varie significativement d'un EPCI à l'autre : de 2,5 % pour la plus faible, à 18,8 % pour la plus élevée. Ces écarts ne sont pas corrélés à la taille de l'EPCI. En revanche, des différences apparaissent par département. Le Jura et la Haute-Saône affichent, ainsi, des proportions nettement plus élevées avec, respectivement, 11,1 % et 10 % de propriétaires éligibles bénéficiaires. Cela s'explique, notamment, par l'action des conseils départementaux pour inciter les ménages à mobiliser le dispositif.



Part de dossiers rénovation énergétique « Habiter mieux sérénité » (ANAH) chez les propriétaires éligibles dans les EPCI (2019)



sources : ANAH, FILOCOM – SDES d'après DGFIP

2019	Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Nombre de dossiers rénovation énergétique Habiter mieux sérénité (période 2011-2019)	20 952	2 608	3 300	3 220	2 023	3 088	3 548	2 397	768
source : ANAH									
Part de dossiers ANAH rénovation énergétique Habiter mieux sérénité chez les propriétaires éligibles	7 %	5,6 %	7,6 %	11,1 %	6,4 %	10 %	5,5 %	5,8 %	7,4 %
sources : ANAH, Filocom - SDES d'après DGFIP									

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ici concernent les dossiers de rénovation énergétiques financés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour des propriétaires occupants. Les dossiers retenus ici concernent des bouquets de travaux effectués (programme « Habiter mieux sérénité »). Ils excluent les dossiers « Habiter mieux agilité », mis en place à partir de 2018, qui permettent au propriétaire occupant de réaliser une seule action de rénovation et qui ont un gain énergétique moindre.

Le pourcentage de dossiers financés par rapport au nombre de propriétaires éligibles est estimé par le rapport entre le nombre de dossiers de rénovation énergétiques cumulés sur la période 2011-2019 et le nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides ANAH au milieu de la période considérée (en 2015).

Lancé en 2010, le programme « Habiter mieux » de l'ANAH consiste à verser aux propriétaires occupants une subvention de 35 à 50 % du montant des travaux éligibles, en fonction du niveau de revenu des ménages, ainsi qu'une prime complémentaire, également variable suivant des seuils de revenus. Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25 % et figurer sur la liste des travaux de l'ANAH.

En 2018, le programme « Habiter mieux » s'est étendu avec une nouvelle aide financière : Habiter mieux agilité. Toujours sous condition de revenus, elle permet de financer au choix l'un des types de travaux éligibles au programme (système de chauffage, isolation intérieure ou extérieure des murs, isolation des combles), sans obligation de réaliser un bouquet de travaux.

En 2020, le volet « Habiter mieux agilité » est fusionné avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), donnant lieu à la création de MaPrimeRénov'.

À partir de 2021, « Habiter mieux » intègre des bonifications pour les projets de travaux permettant une sortie de passoire thermique (étiquettes F et G) ou atteignant les étiquettes A ou B, et augmente le plafond de travaux à hauteur de 20 000 à 30 000 €.

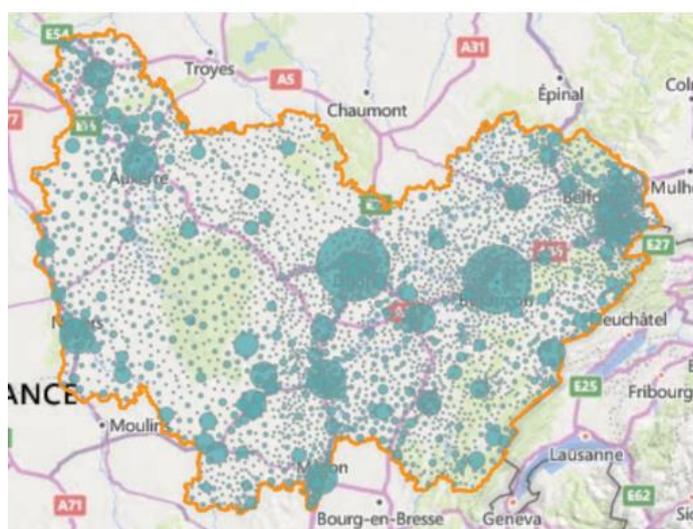
Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique.



La précarité énergétique pour les déplacements

220 000 ménages précaires

Plus de 220 000 ménages sont concernés par la précarité énergétique pour leurs déplacements quotidiens en voiture en 2018. Il s'agit des ménages dont le revenu disponible se situe dans la tranche des 30 % des revenus les plus faibles et pour lesquels les dépenses de carburant pèsent plus de 4,5 % dans ce revenu, autrement dit des ménages qui présentent un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 4,5 % pour la mobilité.



Nombre de ménages
dont le TEEE mobilité > 4,5 %
et revenus < 3^e décile (2018)

Unité : ménages
Maille : Commune



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

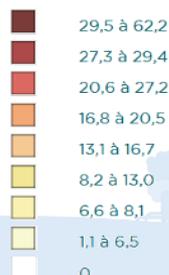
Premières concernées : les zones périurbaines éloignées et rurales isolées

En nombre, ces ménages sont plus présents dans les pôles urbains densément peuplés. Mais en proportion, ce sont les territoires périurbains éloignés autour des grands pôles urbains, mais aussi les territoires ruraux, qui sont les plus touchés, notamment l'ouest de la région et le nord de la Haute-Saône. L'offre de transport en commun, qui se concentre en milieu urbain, limite l'usage de la voiture et contribue à la baisse de la précarité énergétique.



Taux de ménages
dont le TEEE mobilité > 4,5 %
et revenus < 3^e décile (2018)

Unité : %
Maille : Commune



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Les données présentées ici proviennent de l'ONPE et portent sur l'année 2018.

La dépense énergétique prise en compte est la seule dépense en carburant de la voiture liée aux trajets effectués par le ménage pour les déplacements quotidiens (travail, études, achats, santé, administrations...). Les transports en commun sont des dépenses de service qui ne sont pas prises en compte ici.

Ces résultats se basent sur une modélisation qui fait appel à la base de données MOBPRO (fichiers Mobilités professionnelles des individus) de l'INSEE, qui décrit les déplacements liés à la mobilité professionnelle par individu entre la commune de résidence et la commune du lieu de travail, réalisés en voiture et dont la distance est calculée par le chemin le plus court sur le graphe du réseau routier. Le déplacement total des individus est ensuite extrapolé à partir de ces déplacements professionnels par type de localisation résidentielle (sources : SDES, INSEE, Inrets, enquête nationale Transports). La consommation et la dépense de carburants sont estimées pour ces déplacements.

Le taux d'effort énergétique (TEE) des ménages pour les déplacements se calcule ensuite comme le rapport entre ces dépenses de carburant et le revenu disponible du ménage (revenus imposables – impôts sur le revenu + prestations sociales). Le ménage est considéré comme vulnérable pour la mobilité lorsque ce rapport est supérieur à 4,5 %, seuil fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population française.

La proportion de ménages précaires est estimée en ciblant les 30 % des ménages les plus modestes, c'est-à-dire en restreignant aux ménages dont le revenu est inférieur au 3^e décile dans la distribution du revenu disponible par unité de consommation (ce critère permet de pondérer le revenu en fonction de la composition du ménage). Il s'agit alors du taux d'effort énergétique trois premiers déciles de revenu (TEE_3D mobilité).



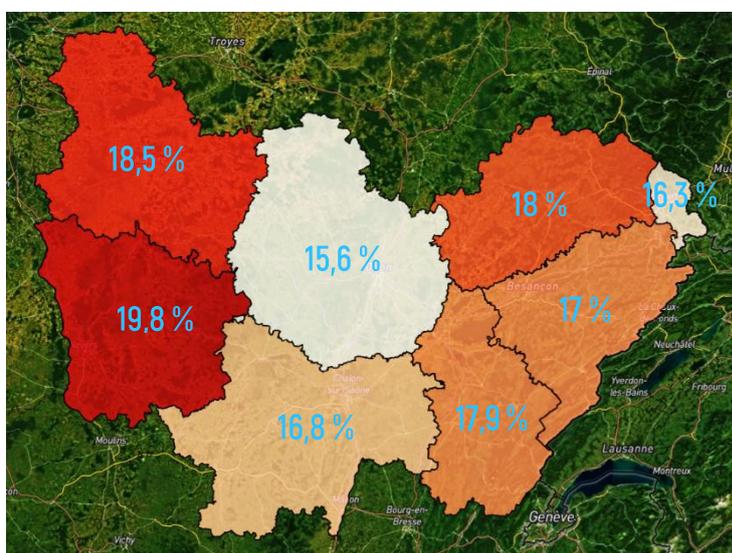
La Nièvre : département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté et en France

Avec 19,8 % de sa population concernée, la Nièvre est le département le plus touché en Bourgogne-Franche-Comté pour la précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne en voiture. C'est aussi le département le plus touché en France, juste devant la Creuse (19,7 %) et les Vosges (19 %).

Ménages en précarité énergétique pour le logement en 2018 par département

	nombre de ménages	part de ménages
Haute-Saône (70)	18 908	18 %
Yonne (89)	28 037	18,5 %
Nièvre (58)	19 871	19,8 %
Jura (39)	21 118	17,9 %
Côte-d'Or (21)	38 622	15,6 %
Saône-et-Loire (71)	42 744	16,8 %
Territoire de Belfort (90)	10 494	16,3 %
Doubs (25)	41 294	17 %
Bourgogne-Franche-Comté	221 088	17,2 %

source : ONPE (données 2018) © GEODIP/ONPE/2021

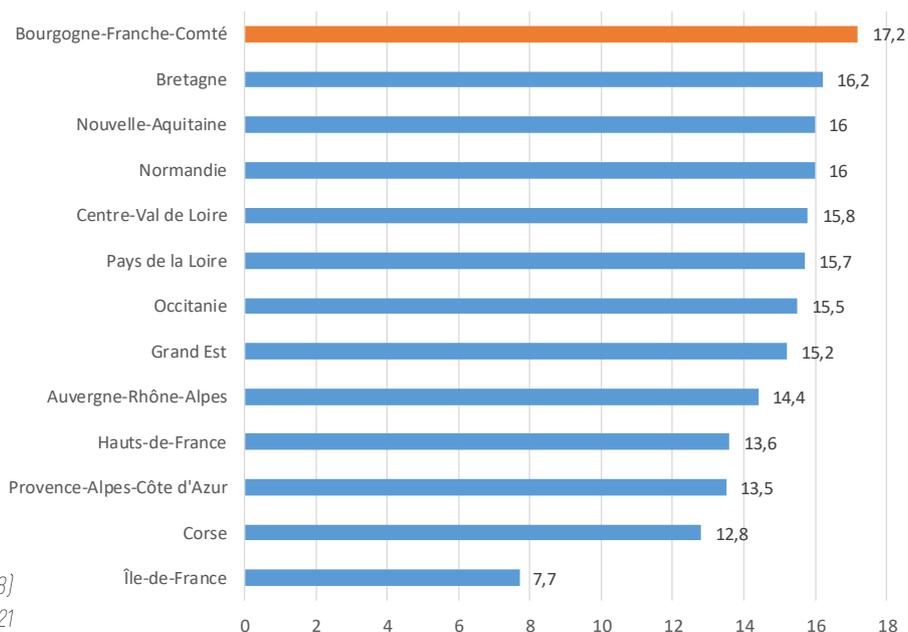


source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

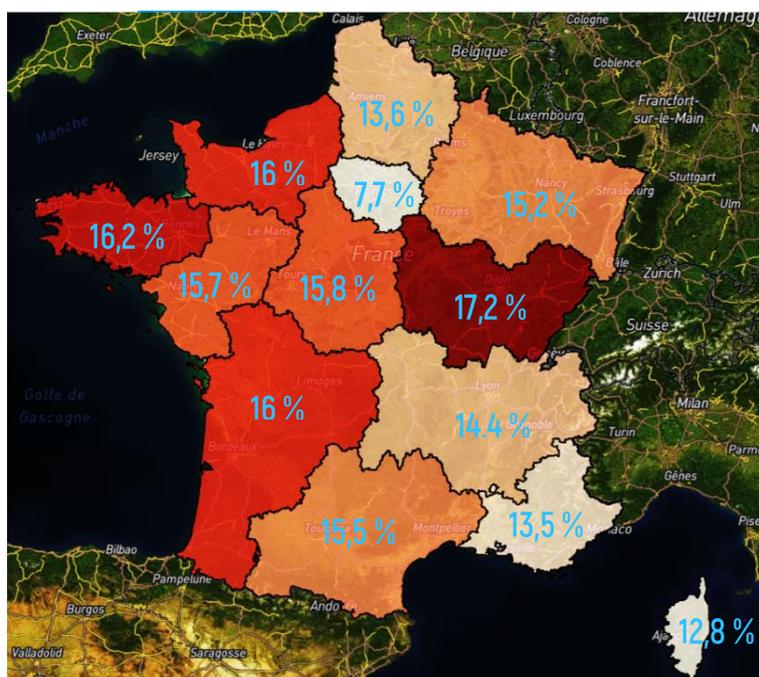
La Bourgogne-Franche-Comté : une région très exposée

Avec 17,2 % de ménages concernés, la Bourgogne-Franche-Comté présente une proportion de ménages précaires pour la mobilité quotidienne en voiture la plus élevée des régions françaises, dépassant de plus de 3 points la moyenne nationale (13,8 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position. Parmi eux : l'éloignement par rapport aux services et équipements, mais aussi un poids élevé, dans certaines communes, de navetteurs qui utilisent souvent la voiture. La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire vaste avec une armature urbaine composée de villes de taille souvent modeste. Ceci entraîne une moindre desserte en transports en commun et des déplacements plus longs.

Part des ménages en précarité énergétique pour les déplacements en voiture dans les régions françaises en 2018



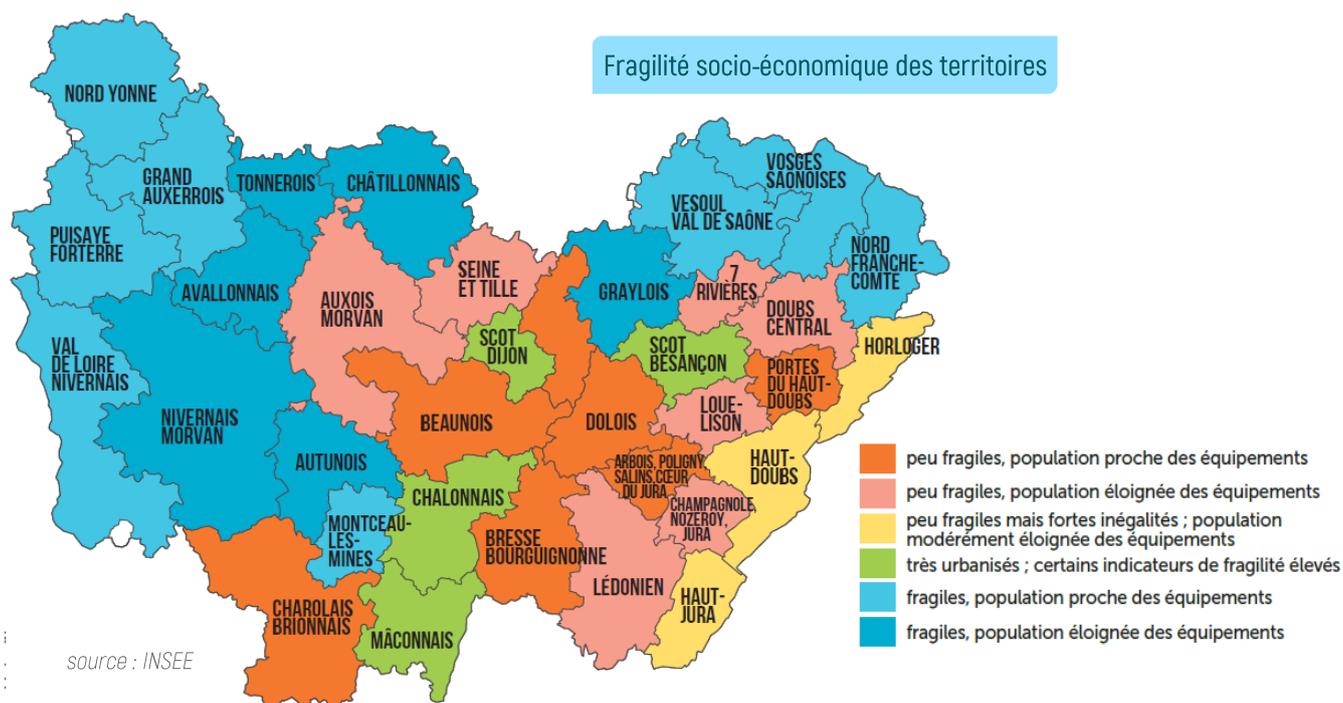
source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021



source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

Un éloignement des équipements et services dans les zones moins densément peuplées

En 2018, 7 % des habitants résident à plus de 7 minutes par la route de l'ensemble des équipements de proximité, contre 2 % au niveau national. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la région où la population est la plus éloignée des équipements, derrière la Corse. Les zones les plus concernées sont celles les moins densément peuplées. C'est principalement le cas pour un croissant de territoires allant du Châtillonnais à l'Autunois, ainsi que dans le Graylois.



EN SAVOIR PLUS

INSEE Flash Bourgogne-Franche-Comté N° 120 – mars 2021
 « [Bourgogne-Franche-Comté : Des fragilités socio-économiques plus contenues qu'au niveau national](http://www.insee.fr) » sur www.insee.fr.

MÉTHODOLOGIE

La fragilité économique d'un territoire est définie ici à partir de trois indicateurs : le taux de pauvreté, le taux de chômage longue durée et la part de jeunes non insérés (jeunes de 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation).

Un territoire est considéré comme éloigné des équipements lorsqu'au moins 10 % de sa population habite à plus de 7 minutes des équipements de la gamme de proximité (épiceries, boulangeries, pharmacies, bureaux de poste, écoles primaires, médecins généralistes...) et à plus de 15 minutes des équipements de la gamme intermédiaire (supermarchés, collèges, services de police et de gendarmerie...).

Une forte proportion de navetteurs et un recours élevé à la voiture

D'après l'INSEE, 725 000 actifs résidant en Bourgogne-Franche-Comté se déplacent chaque jour dans une autre commune pour aller travailler (INSEE, 2016). Cela représente 7 actifs sur 10. La moitié de ces navetteurs parcourt plus de 16 km pour se rendre au travail. En dix ans, le nombre des navetteurs a augmenté de 3,7 %, soit 25 700 personnes supplémentaires. 90 % des navetteurs utilisent leur voiture pour se rendre au travail, ce qui peut constituer un facteur aggravant pour les ménages les plus modestes.

Les grands pôles d'emploi de la région attirent la plus grande partie des navetteurs, notamment Dijon et Besançon. Certains territoires ruraux éloignés sont passés sous l'influence des grandes agglomérations. C'est notamment le cas lorsqu'ils sont proches d'axes de communication qui offrent une bonne accessibilité aux grands pôles d'emploi (rapport temps/kilomètres favorable), même s'ils en sont éloignés en distance. Ces territoires offrent des prix pour le foncier et l'immobilier moins élevés qu'en proximité d'agglomérations. Ils attirent ainsi des ménages à revenu intermédiaire, souvent dépendants de la voiture, et qui sont particulièrement impactés par l'augmentation des prix des carburants. D'après l'INSEE, c'est surtout le cas le long de la vallée de l'Ognon à l'ouest de Montbéliard et Besançon, ainsi qu'à l'est de l'axe Dijon-Mâcon.

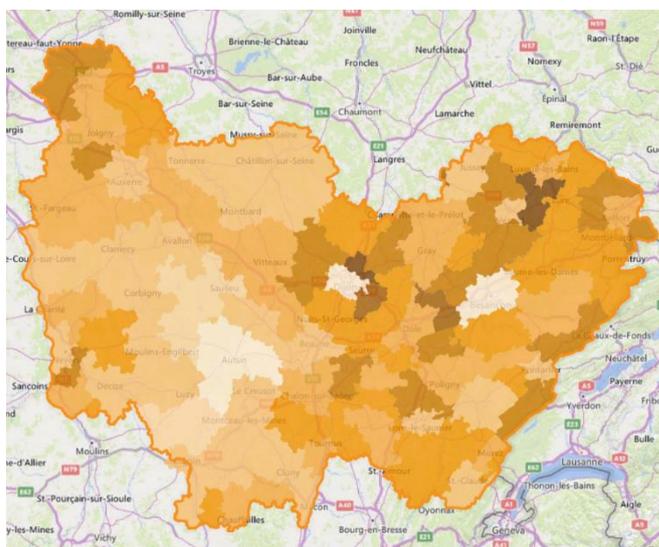
On observe également une plus forte proportion de navetteurs dans les territoires à la frange de la région, à partir desquels les actifs vont travailler dans des grands pôles d'emploi extérieurs. C'est notamment le cas pour le Sénonais, l'est belfortin, le sud du Jura. Il en est de même sur la bande frontalière, avec un nombre croissant d'actifs allant travailler en Suisse, mais ceux-ci bénéficient de revenus élevés.



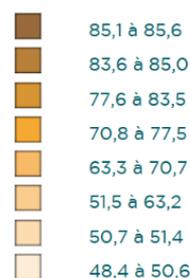
EN SAVOIR PLUS

INSEE Analyse décembre 2020 – « [Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, les trajets s'allongent et l'automobile reste reine](#) » sur www.insee.fr.

Part des navetteurs dans les actifs (2015)



Unité : actifs
Maille : EPCI
Source : INSEE - détail flux mobilité



DÉFINITION

Un navetteur correspond à un actif ayant un emploi et travaillant dans une autre commune que celle où il réside.

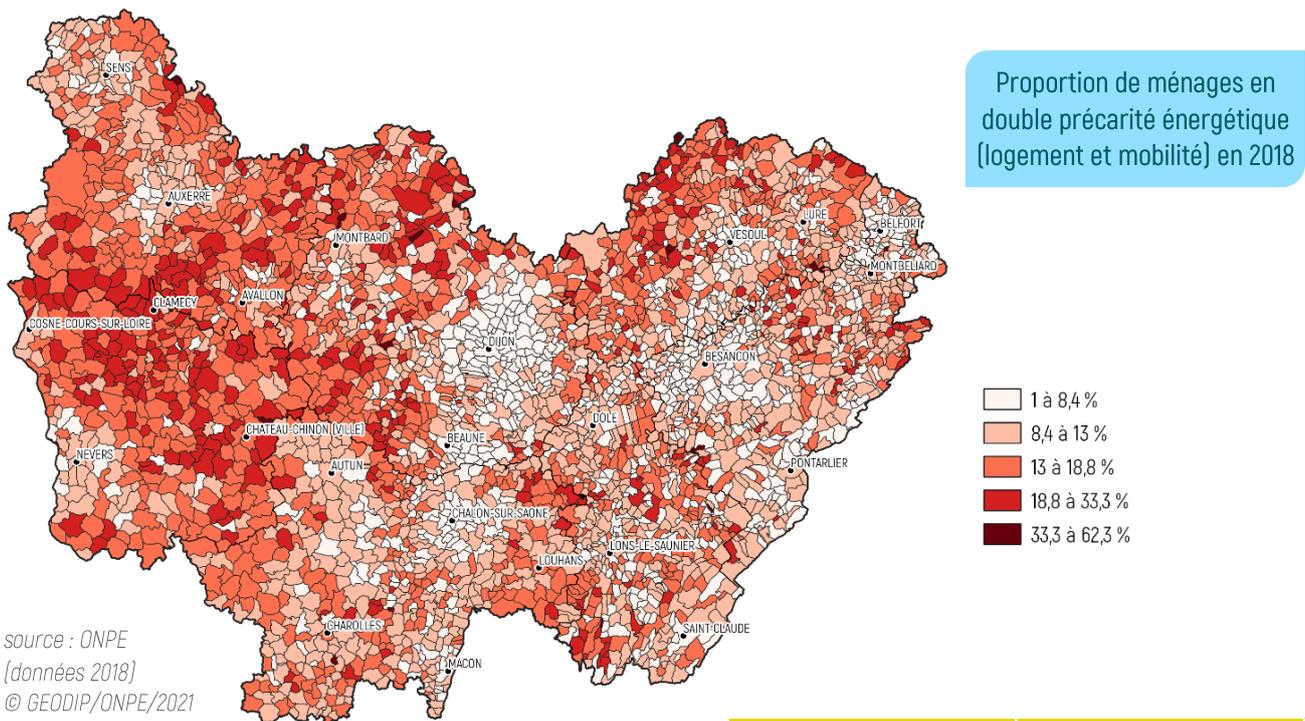
La double précarité énergétique

10 % des ménages concernés

Au total, un quart des ménages sont concernés par la précarité énergétique, soit dans le logement, soit dans les déplacements. Et 10 % des ménages se trouvent dans les deux cas de précarité en même temps. Ces ménages, parmi les 30 % les plus modestes, consacrent plus de 12,5 % de leurs revenus disponibles à leur facture d'énergie dans le logement et aux dépenses de carburant pour leurs déplacements quotidiens en voiture.

Les pôles urbains sont les territoires les moins concernés par la double précarité énergétique. De multiples facteurs peuvent expliquer ce constat, comme l'offre plus importante de mobilités alternatives à la voiture ou la part plus élevée de logements collectifs. Les zones rurales présentent en revanche une proportion élevée de ménages en double précarité, notamment celles où les ménages ont des revenus parmi les plus bas. Les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Haute-Saône présentent la plus forte proportion de ménages en double précarité.

Ces observations statistiques masquent la réalité des situations vécues où les deux postes de dépenses énergétiques, pour le logement et pour le carburant, interagissent. Par exemple, les ménages peuvent avoir tendance à compresser leurs dépenses énergétiques dans le logement pour pouvoir continuer à aller travailler.



source : ONPE
(données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

cartographie : Alterre,
décembre 2021

	Nombre de ménages en double précarité énergétique	Part des ménages en double précarité énergétique
Côte-d'Or (21)	21 400	8,6 %
Doubs (25)	22 370	9,1 %
Jura (39)	13 170	11,0 %
Nièvre (58)	14 020	13,9 %
Haute-Saône (70)	12 420	11,7 %
Saône-et-Loire (71)	27 290	10,7 %
Yonne (89)	19 020	12,4 %
Territoire de Belfort (90)	5 820	9,0 %
Bourgogne-Franche-Comté	135 500	10,5 %

source : ONPE (données 2018)
© GEODIP/ONPE/2021

L'Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) est un dispositif de production et de diffusion de connaissances, d'analyses et d'échanges sur les questions énergétiques, atmosphériques et climatiques en Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à une meilleure compréhension des enjeux de la transition énergétique et écologique dans les territoires, et éclaire les politiques publiques régionales comme locales.

L'observatoire actualise régulièrement l'état de la situation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, et mène des travaux de prospective et de scénarisation. Il apporte également des éclairages sur le changement climatique et ses effets pour mieux comprendre la nécessité de s'y adapter.

Les travaux de l'observatoire s'inscrivent dans une approche globale de développement durable : ils prennent en compte les liens avec les autres questions environnementales, et analysent les impacts socio-économiques, par exemple en termes de précarité énergétique ou de santé.

Piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL, l'observatoire est coordonné par Alterre en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté. Il s'appuie sur la plateforme OPTEER pour mettre à disposition des collectivités, des administrations, des acteurs sectoriels et associatifs un ensemble de données et de fonctionnalités. L'observatoire bénéficie de l'appui scientifique du Laboratoire ThéMA de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, qui est à l'origine du développement d'OPTEER.



EN SAVOIR PLUS

WWW.ORECA-BFC.FR

ORECA EST PILOTÉ PAR



ORECA S'APPUIE SUR LA PLATEFORME OPTEER



AVEC LE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE DE

